



N°54 – SEPTEMBRE 2013 – ÉTUDES ET DOCUMENTS

## LA VIOLENCE DOMESTIQUE EN CHIFFRES, ANNÉE 2012

# IMPRESSUM

## ÉDITION

Office cantonal de la statistique (OCSTAT) Genève

## RESPONSABLE DE LA PUBLICATION

Roland Rietschin, directeur

## RÉDACTION

David Bourgoz, Florence Merenda, Cécile Delhumeau-Cartier, Simone Walser,  
Lorenz Biberstein et Martin Killias

## COMPOSITION ET MISE EN PAGE

Coralie Casalino

## IMPRESSION

Atar Roto Presse SA, Genève

## TIRAGE

700 exemplaires

## PRIX

12 F

© OCSTAT, Genève 2013. Reproduction autorisée avec mention de la source

## ISSN

1422 - 4585

## RENSEIGNEMENTS

Centre de documentation : de 9h à 12h et de 14h à 17h (vendredi : 16h) ou sur rendez-vous  
Tél. +41 22 388 75 00  
statistique@etat.ge.ch • www.ge.ch/statistique

## CHARTE DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE DE LA SUISSE

L'OCSTAT s'est engagé à respecter la charte dans la conduite de ses activités statistiques

## LÉGENDE DES SIGNES

- valeur nulle
- 0 valeur inférieure à la moitié de la dernière position décimale retenue
- . . . donnée inconnue
- /// aucune donnée ne peut correspondre à la définition
- ( ) l'information ne peut être communiquée pour des raisons tenant à la protection des données
- [ ] valeur peu significative
- e valeur estimée
- p donnée provisoire
- r donnée révisée

# LA VIOLENCE DOMESTIQUE EN CHIFFRES, ANNÉE 2012

## SOMMAIRE

<b>1. Introduction</b>	<b>2</b>
<b>2. Statistiques policières à Genève et en Suisse</b>	<b>3</b>
2.1 Réquisitions pour violences domestiques	3
2.2 Mesures d'éloignement administratif	3
2.3 Infractions au Code pénal suisse pour violences domestiques	3
2.4 Commentaires	4
<b>3. Observatoire genevois des violences domestiques</b>	<b>5</b>
3.1 Les personnes recensées	6
3.2 Les types de violences subies et exercées	8
3.3 Les passages	9
3.4 Les prises en charge	10
<b>4. Etude cantonale de victimisation suite à des violences conjugales ou familiales</b>	<b>11</b>
4.1 Introduction	11
4.2 Méthodologie	11
4.3 Résultats	13
4.4 Conclusion	23
<b>5. Discussion générale - Point de vue du Délégué aux violences domestiques</b>	<b>24</b>
<b>Glossaire</b>	<b>25</b>
<b>Annexe 1</b>	<b>27</b>

**Annexe 2 : cette annexe est disponible en téléchargement, sous forme de fichier PDF, sur le site Internet de l'OCSTAT, à l'adresse suivante :**

<http://www.ge.ch/statistique/tel/publications/2013/analyses/etudes/an-ed-2013-54-annexe2.pdf>

# 1. INTRODUCTION

La lutte contre les violences domestiques demande l'établissement de données chiffrées sur lesquelles s'appuyer lors de la mise en place et de la pérennisation d'actions visant à enrayer cette problématique.

Le 15 décembre 2008, le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève a autorisé la création de l'« Observatoire genevois des violences domestiques » afin que soient évaluées, améliorées et adaptées les actions entreprises.

Cet observatoire est issu du partenariat entre le Bureau des violences domestiques (BVD, rattaché au Département de la sécurité) et l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT, rattaché au Département des finances), et conçu en étroite collaboration avec la majorité des institutions membres de la Commission consultative sur les violences domestiques (CCVD).

Les statistiques de l'Observatoire sont complétées par les statistiques policières du canton de Genève en matière de violences domestiques ainsi que par les résultats de la première étude cantonale mesurant, entre autres, le pourcentage de femmes et d'hommes qui se disent victimes de violences domestiques.

Dans les chapitres 2 et 3, les « commentaires » sont de la responsabilité du Délégué aux violences domestiques. Il en va de même du chapitre 5. Le chapitre 4, qui présente les résultats de l'étude cantonale de victimisation suite à des violences conjugales ou familiales, est de la responsabilité du professeur Martin Killias et de son équipe.

Dans cette publication, le genre masculin est utilisé comme générique, afin de ne pas alourdir le texte et les tableaux.

La présente publication, ainsi que l'ensemble des graphiques et des tableaux relatifs à cette étude, peuvent être consultés en ligne :

- sur le site du Bureau des violences domestiques, à l'adresse suivante : <http://www.ge.ch/violences-domestiques/statistiques.asp>
- sur le site de l'OCSTAT, à l'adresse suivante : [http://www.ge.ch/statistique/domaines/aperçu.asp?dom=19\\_02](http://www.ge.ch/statistique/domaines/aperçu.asp?dom=19_02)

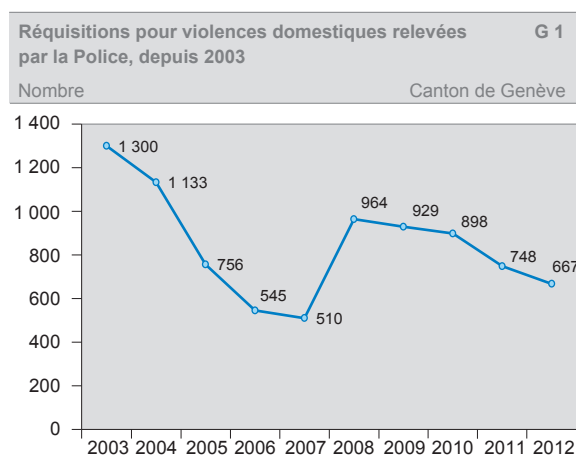
Les tableaux de répartition en pour cent sont constitués de chiffres arrondis. Les chiffres arrondis ne sont en principe pas ajustés, si bien que leur somme peut ne pas correspondre exactement au total ou aux totaux inscrits dans le tableau.

## 2. STATISTIQUES POLICIÈRES À GENÈVE ET EN SUISSE

Les chiffres présentés dans cette partie proviennent de la Police genevoise et de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Ils utilisent la classification fondée sur les articles du Code pénal suisse.

### 2.1 Réquisitions pour violences domestiques

En 2012, on relève un total de 89483 réquisitions, dont 667 «réquisitions violences domestiques<sup>1 2</sup>» (1,8 réquisition/jour). En une année, ces réquisitions ont baissé de 10,8%.



Source : Police genevoise

### 2.2 Mesures d'éloignement administratif

La loi cantonale sur les violences domestiques (F 1 30) autorise la Police à prononcer une mesure d'éloignement à l'encontre de l'auteur présumé d'actes de violences domestiques si la mesure paraît propre à empêcher la réitération de tels actes. Elle consiste à interdire à celui-ci de pénétrer dans des lieux déterminés, de contacter une ou plusieurs personnes ou de s'en approcher. Les personnes éloignées sont tenues de participer à un entretien socio-thérapeutique et juridique destiné à les aider à évaluer leur situation.

En 2012, 49 mesures d'éloignement ont été prononcées, à l'encontre de 49 hommes, pour un nombre total de 855 jours d'éloignement. En une année, on observe une augmentation de 7 mesures d'éloignement (+ 16,7%), pour 185 jours de plus (+ 27,6%). Parmi les personnes éloignées, 74% ont participé à l'entretien socio-thérapeutique et juridique, contre 66% en 2011. Celles qui n'ont pas respecté cette obligation ont été dénoncées au Ministère public.

Sur les 91 éloignements prononcés en 2011 et 2012, la Police a dû intervenir une nouvelle fois auprès de 2 auteurs de nouvelles violences domestiques.

### 2.3 Infractions au Code pénal suisse pour violences domestiques<sup>3 4</sup>

Dans le canton de Genève, on observe une baisse significative du nombre total d'infractions au Code pénal suisse en 2012 par rapport à 2011 (-8,8%), alors que ce chiffre est à la hausse en Suisse (+9,3%).

Entre 2008 et 2012, les infractions pour violences baissent de 20,9%. Sur la même période, la diminution des infractions pour violences domestiques est encore plus marquée (-34,5%). En 2011 et 2012, elles représentent 1,9% du nombre total d'infractions commises dans le canton de Genève.

<sup>1</sup> Journal des événements P2000 de la Police genevoise (Service des études stratégiques).

<sup>2</sup> Une réquisition – c'est-à-dire un cas qui implique l'engagement d'une ou plusieurs patrouilles pour gérer l'événement – parvient à la Centrale d'engagement de coordination et d'alarmes (CECAL), notamment par les numéros d'appels d'urgence 117 et 112.

<sup>3</sup> Sources : OFS, Statistique policière de la criminalité (SPC) et Police genevoise, *Rapport d'activité 2012*.

<sup>4</sup> Les infractions sont des actes punissables par le droit pénal, qui distingue trois catégories d'infractions en fonction de la gravité de l'acte : les crimes, les délits et les contraventions.

## INFRACTIONS AU CODE PÉNAL (CP), DEPUIS 2008

T 01

CHIFFRES ANNUELS

CANTON DE GENÈVE / SUISSE

	Nombre					Variation 2011-2012 en %
	2008	2009	2010	2011	2012	
<b>Canton de Genève</b>						
Infractions (total)	60 381	63 905	61 910	72 821	66 423	- 8,8
dont : Infractions pour violences	4 679	4 642	4 303	3 934	3 700	- 5,9
dont : Infractions pour violences domestiques	1 956	1 879	1 703	1 399	1 282	- 8,4
<b>Suisse</b>						
Infractions (total)	...	553 421	527 897	559 877	611 903	9,3
dont : Infractions pour violences	...	49 392	46 412	44 733	46 509	4,0
dont : Infractions pour violences domestiques	...	16 191	15 768	14 881	15 810	6,2

Source : OFS - Statistique policière de la criminalité

### 2.4 Commentaires

La baisse du nombre d'infractions pour violences domestiques est en contradiction avec les effets attendus des campagnes d'information et de sensibilisation, du renforcement de la législation fédérale en la matière, et de l'amélioration de la formation professionnelle, trois facteurs qui auraient pu favoriser une augmentation des dénonciations.

Plusieurs **hypothèses** peuvent expliquer ce phénomène :

- Les victimes font appel à une institution autre que la Police ou le Ministère public lorsqu'elles ne se sentent pas en réel danger, ceci afin d'éviter les conséquences d'un signalement et d'une procédure judiciaire qui pourrait s'enclencher contre leur volonté.
- Les outils d'information, de sensibilisation et de prévention mis en place dans le canton, y compris les mesures d'éloignement administratif, apportent une aide précoce aux victimes et auteurs de violences domestiques.

- La Police et le Ministère public retiennent moins d'infractions que précédemment, alors que le nombre de personnes impliquées dans des situations de violences domestiques reste constant. L'Observatoire genevois des violences domestiques constitue un complément à cette statistique en s'intéressant aux personnes qui sont en contact avec les principales institutions genevoises œuvrant dans le « réseau violences domestiques ».

### 3. OBSERVATOIRE GENEVOIS DES VIOLENCES DOMESTIQUES

Le Bureau des violences domestiques (BVD) et l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) se sont associés pour concevoir une statistique annuelle des cas de violences domestiques fondée sur les données communiquées par les institutions genevoises ayant, à un titre ou un autre, des contacts avec les auteurs ou les victimes.

La collecte, le traitement des données et l'élaboration des rapports sont le fruit de cette collaboration. Ils participent à l'interprétation des résultats en lien avec les institutions concernées<sup>5</sup>.

#### RÉSUMÉ

Les résultats présentés ici sont réalisés à partir des données communiquées par 15 institutions membres de la Commission consultative sur les violences domestiques (CCVD). En 2012, ils portent sur 4 900 personnes, pour lesquelles 5 924 prises en charge ont été enregistrées.

#### Que nous apprennent ces chiffres ?

1. 4 900 personnes, victimes ou auteurs de violences domestiques, ont été en contact avec au moins une de ces 15 institutions, soit 1 % de la population genevoise.
2. Les femmes sont majoritaires (63 % contre 37 % d'hommes). Leur part est supérieure à celle qu'elles représentent dans la population résidante (52 %).
3. Les personnes entre 18 et 65 ans constituent la majeure partie des personnes recensées (74 %). Les mineurs sont bien représentés (24 %), au contraire des personnes âgées (2 %).
4. 68 % des personnes prises en charge sont des victimes directes, 25 % des auteurs et 14 % des victimes indirectes. Certaines personnes ont été à la fois auteurs et victimes (5 %).
5. Souvent, les femmes sont victimes et les hommes auteurs. Toutefois, la situation inverse existe aussi : 21 % des victimes directes et 50 % des victimes indirectes sont des hommes ou des garçons, et 23 % des auteurs sont des femmes.
6. La violence domestique est principalement subie ou exercée dans un contexte conjugal, au sein du couple (54 %) ou après la séparation (20 %). Pour 24 % des personnes recensées, il s'agit de violences subies ou exercées entre parents et enfants mineurs.
7. La violence annoncée est d'abord psychologique, ensuite physique : la violence psychologique est enregistrée pour 83 % des prises en charge, qu'elle soit seule ou accompagnée d'un autre type de violence, la violence physique lors de 66 % des prises en charge. Les violences de nature sexuelle ou économique sont moins citées.

<sup>5</sup> Concept et méthodologie de l'Observatoire genevois des violences domestiques : <http://www.ge.ch/violences-domestiques/statistiques.asp>.

### 3.1 Les personnes recensées

Les 4 900 personnes recensées se composent de 63 % de femmes – ou filles – et 37 % d'hommes – ou garçons. Les personnes entre 18 et 65 ans constituent 74 % de cette population, les mineurs 24 % et les personnes de plus de 65 ans 2 %.

Parmi les personnes recensées, 74 % ont subi ou exercé des violences conjugales et 30 % des violences intrafamiliales.

Dans l'ensemble, on relève 68 % de victimes directes, en majorité des femmes, qui ont subi pour la plupart des violences conjugales (71 %). On compte également 25 % d'auteurs de violences, en majorité des hommes, qui ont commis pour la plupart des violences conjugales (75 %). Le rôle de victime indirecte a été attribué à 14 % des personnes recensées.

Dans l'ensemble des personnes recensées, on trouve 24 % de mineurs, dont 55 % de garçons.

Le rôle de victime directe a été attribué à la moitié des mineurs (53 %), surtout à la suite de violences infligées par leurs parents (93 %). Le rôle de victime indirecte a été attribué à 47 % des mineurs, la plupart à la suite de l'exposition à des violences conjugales impliquant leurs parents (89 %).

Le rôle d'auteur a été attribué à 76 mineurs (6 %) qui ont, en forte majorité, exercé des violences envers leurs parents (91 %). Tous ces auteurs ont également été considérés comme victimes directes et/ou victimes indirectes.

#### Commentaires

En 2012, 1 % de la population genevoise a fréquenté les institutions membres de l'Observatoire. Ce pourcentage démontre que les actes de violences domestiques touchent un nombre important de résidents. Echappent à cette statistique les personnes qui n'osent pas s'adresser aux institutions du réseau et celles qui recourent aux professionnels exerçant en libéral ou dans un réseau de soins privé.

Si on relève une majorité de femmes victimes directes de violences conjugales âgées entre 25 et 50 ans parmi les personnes recensées, on constate par contre que les personnes de plus de 65 ans y sont peu représentées (2 %), bien qu'elles constituent 16 % de la population genevoise. A l'avenir, il serait opportun que les actions de sensibilisation s'adressent également à la population des « seniors » en utilisant des modalités de communication appropriées à ce public-cible, par exemple en façonnant des messages spécifiques et en utilisant des images de personnes âgées. Ceci aurait pour but de favoriser l'accessibilité aux aides publiques disponibles, ce qui accroîtrait leur visibilité dans les résultats de la statistique.

Les mineurs représentent 24 % des personnes recensées. A la différence des adultes, la plupart des mineurs accèdent au « réseau violences domestiques » sur décision d'un tiers, le plus souvent d'un membre de leur famille ou d'un professionnel alerté par leur situation. Parmi eux, il est surprenant de retrouver une légère majorité de garçons dans les catégories « victimes directes » et « victimes indirectes » alors que, passé 18 ans, les femmes y sont largement plus représentées. Le très faible nombre d'auteurs de violences relevé est tout autant surprenant, comme le fait que tous ont également été considérés comme victimes directes et/ou indirectes, ce qui est moins le cas pour les auteurs de plus de 18 ans. Il est possible que l'attribution de l'étiquette « auteur de violences » à un mineur rencontre une certaine résistance parmi les professionnels alors qu'il semble plus aisé de lui attribuer celle de « victime ». Ce faible nombre peut également être dû au fait que certains parents décident de ne pas dénoncer les violences qu'ils subissent par souci de protection, par honte ou par crainte d'être vu comme de mauvais parents.

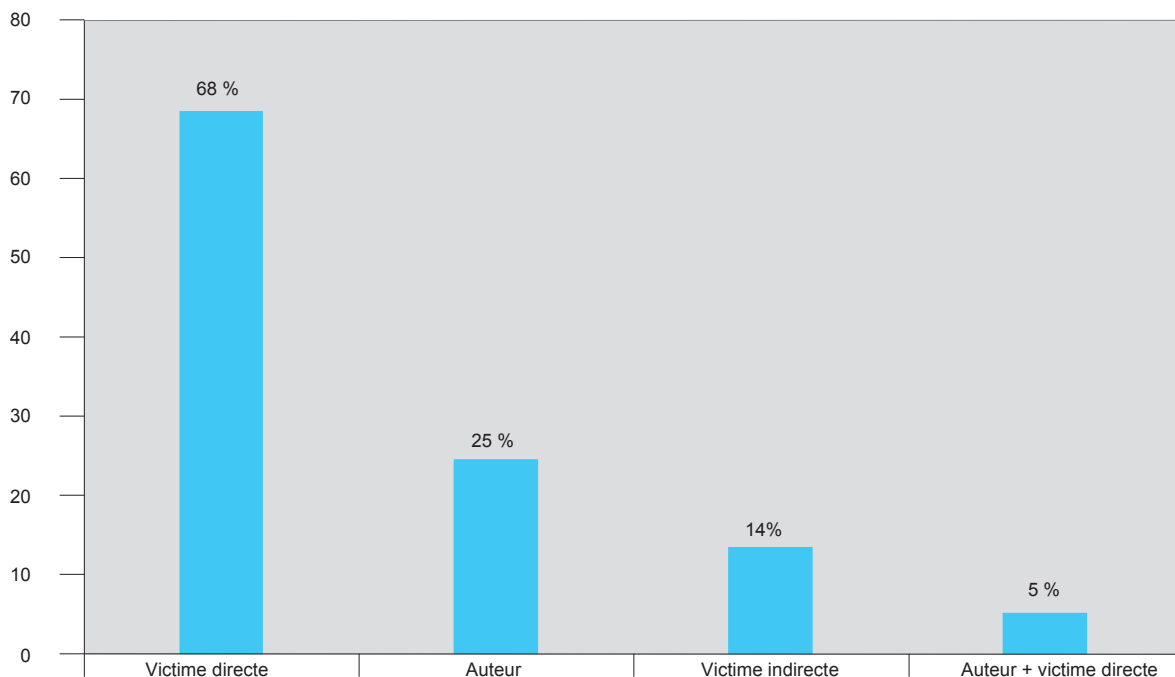


Répartition des personnes selon le rôle, en 2012 (1)

G 2

En %

Canton de Genève



(1) Les personnes incluses dans la classe «Auteur + victime directe» sont aussi incluses dans la classe «Auteur» et dans la classe «Victime directe». Les classes de cette variable ne sont pas exclusives ; en effet, une personne peut être enregistrée comme victime directe dans une institution et auteur dans la même institution ou dans une autre.

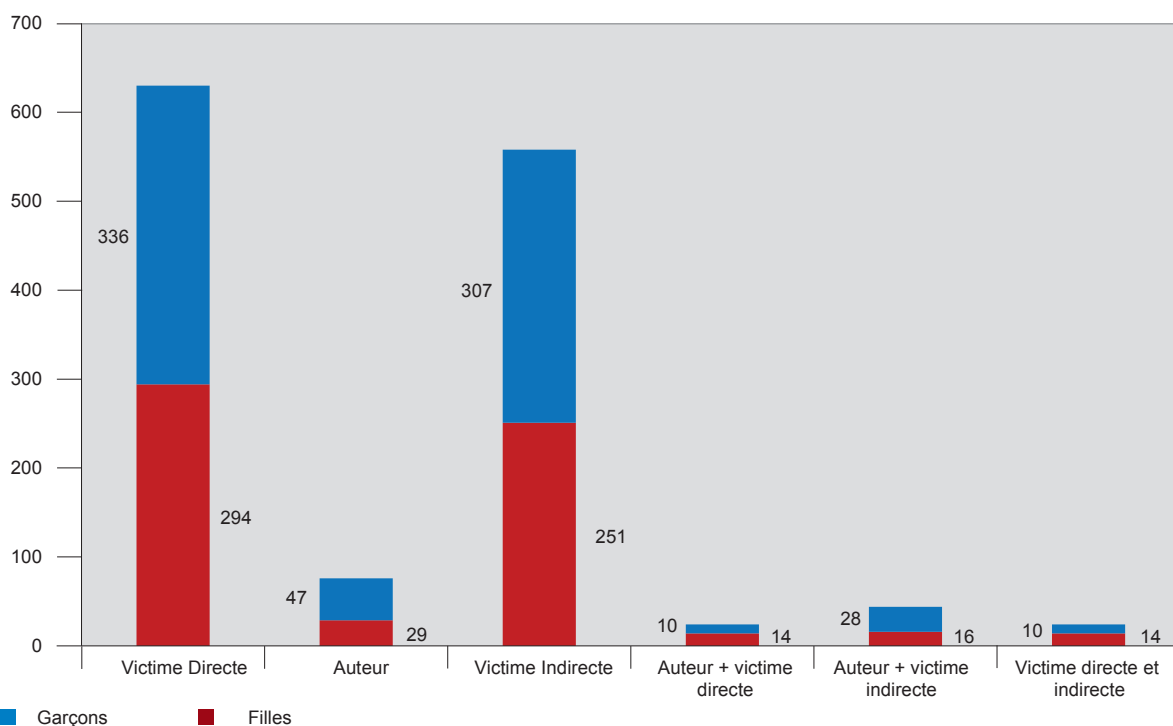
Source : BVD / OCSTAT – Observatoire des violences domestiques

Mineurs selon le sexe et le rôle, en 2012 (1)

G 3

Nombre

Canton de Genève



(1) Les mineurs inclus dans la classe «Auteur + victime directe» sont aussi inclus dans la classe «Auteur» et dans la classe «Victime directe». Il en est de même pour les autres combinaisons. La combinaison «Auteur + victime directe + victime indirecte» contient un petit nombre de personnes. Elle n'est pas montrée dans ce graphique. Les classes de cette variable ne sont pas exclusives ; en effet, un enfant mineur peut être enregistré comme victime directe dans une institution et auteur dans la même institution ou dans une autre.

Source : BVD / OCSTAT – Observatoire des violences domestiques

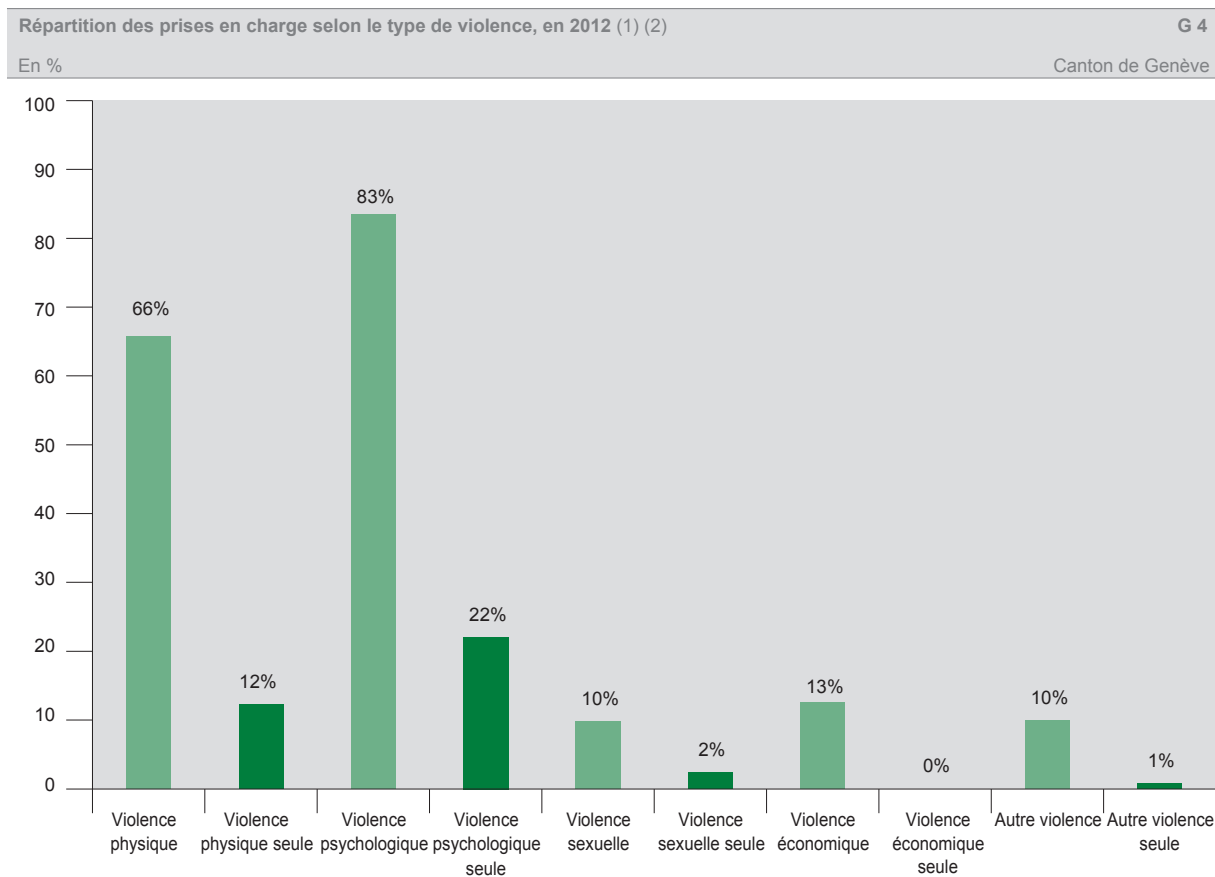
### 3.2 Les types de violences subies et exercées

Quels que soient le rôle et l'âge des personnes prises en charge, les violences psychologiques et les violences physiques sont régulièrement présentes, ce qui n'est pas le cas des violences économiques et des violences sexuelles.

#### Commentaires

Les violences psychologiques occupent une place prépondérante dans les types de violences recensées. Grâce aux progrès réalisés en victimologie, les professionnels sont capables de repérer les symptômes d'un état de stress aigu ou d'un état de stress post-traumatique qui s'est installé chez une victime suite à des violences, y compris des violences psychologiques.

Par contre, il est probable que le faible pourcentage de violences sexuelles recensé, alors qu'elles sont régulièrement exercées dans un contexte de violences conjugales, s'explique par le fait que bon nombre de ces professionnels n'abordent pas ce domaine, par gêne ou par peur de choquer. En osant faire le pas, peut-être avec l'aide d'une formation spécifique, les professionnels seraient en mesure d'aider certaines personnes, en particulier des femmes, à prendre conscience qu'elles sont victimes de violences sexuelles.



(1) Les classes décrivant le type de violence présentes dans ce graphique ne sont pas exclusives, la classe « violence physique » incluant, par exemple, la classe « violence physique seule ». Une personne peut avoir subi ou exercé plusieurs types de violence.

(2) Toutes les institutions ne fournissent pas cette variable.

Source : BVD / OCSTAT – Observatoire des violences domestiques

### 3.3 Les passages<sup>6</sup>

La plupart des victimes et des auteurs recensés (78 %) sont passés dans 4 institutions parmi les 15 qui participent à l'Observatoire. Parmi les personnes qui ont fréquenté plusieurs institutions, soit 12 % des passages recensés, les principaux ont eu lieu entre la Police et le Centre LAVI, entre la Police et le Pouvoir judiciaire, entre la Police et le Service pour la protection des mineurs (SPMI), et entre le Centre LAVI et l'association Solidarité Femmes.

#### Commentaires

Le passage des victimes ou auteurs au sein des différentes institutions du réseau genevois est révélateur de sa structure et de son fonctionnement. Parmi les 4 institutions les plus sollicitées, 3 n'œuvrent pas spécifiquement dans le domaine des violences et les cas qui y sont recensés ne reflètent qu'une partie de leur action.

Le Centre LAVI occupe une place de pivot dans la prise en charge des victimes : les institutions lui adressent un nombre important de victimes d'infractions pénales et le centre oriente également ces personnes vers le réseau spécialisé, en particulier l'association Solidarité Femmes. La Police genevoise occupe une place similaire non seulement pour les victimes, en les orientant vers le Centre LAVI, mais également pour les auteurs de violences, en les adressant au Ministère public lors d'une dénonciation ou au SPMI dès lors qu'un mineur est impliqué.

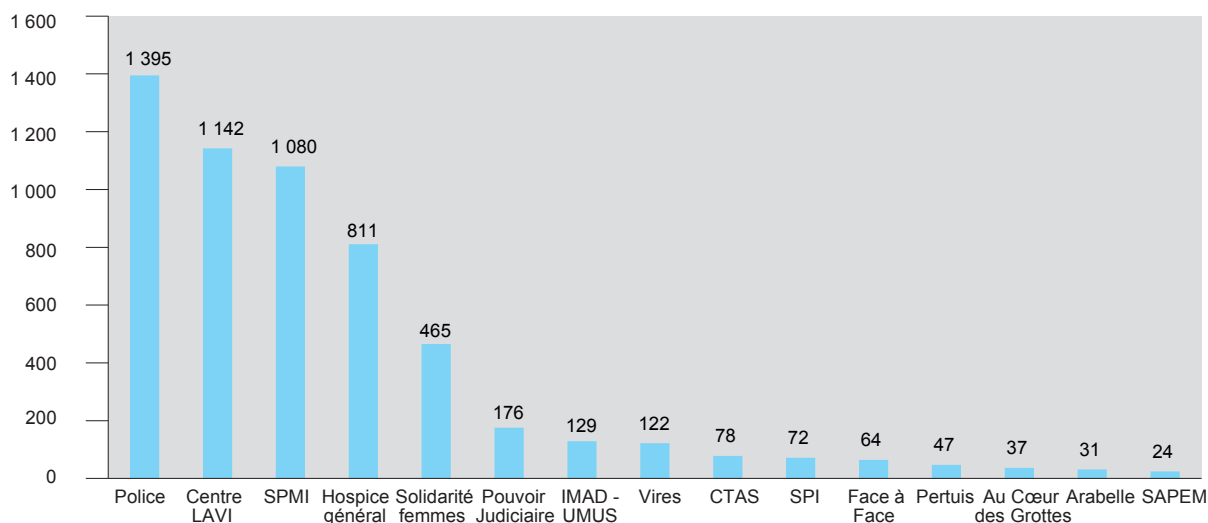
La non-participation des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) à l'Observatoire constitue une limite à cette analyse. De plus, la participation de l'ensemble de l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD ; seule son Unité mobile d'urgences sociales participe actuellement) permettrait d'accroître la couverture de la population âgée.

Personnes recensées par institution, en 2012 (1)

G 5

Nombre

Canton de Genève



(1) La somme du nombre de personnes recensées par institution correspond par définition au nombre de passages. A relever que le nombre de personnes recensées chez Solidarité femmes en 2011 (292) a été sous-estimé pour des raisons techniques. Le nombre de personnes reçues n'a donc pas subi de variation entre ces deux années. Le nombre de personnes recensées au Pertuis (47) a été sous-estimé de 20 personnes, suite à un problème technique.

Source : BVD / OCSTAT – Observatoire des violences domestiques

<sup>6</sup> Voir le glossaire.

### 3.4 Les prises en charge<sup>10</sup>

Globalement, on recense 5924 prises en charge distinctes au sein des 15 institutions, dont 1398 en faveur de mineurs. Les victimes directes ont principalement bénéficié d'une prise en charge « psychosociale / éducative ». La majorité des auteurs a été dénoncée.

#### Commentaires

Les réponses du dispositif genevois aux victimes et auteurs de violences domestiques sont psychosociales, policières et judiciaires. Bien que primordiale, la réponse médicale, au sens large, n'est pas représentée.

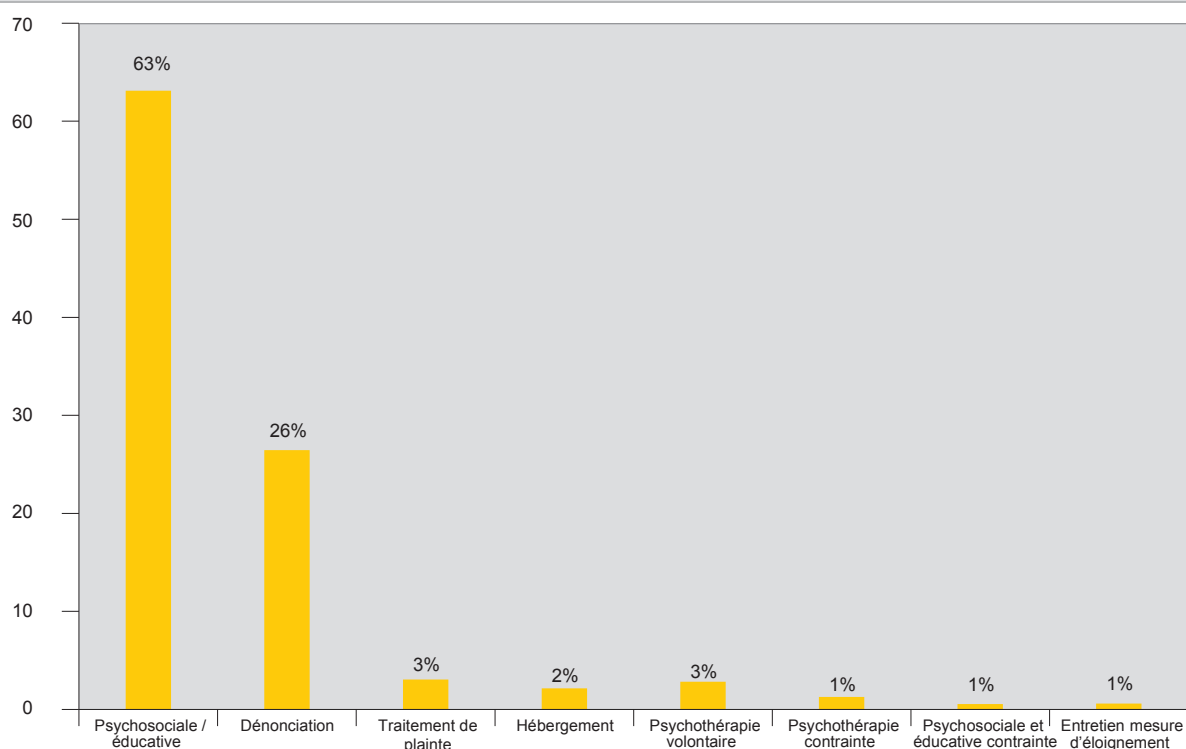
Le pourcentage de personnes hébergées est bas, alors que les foyers d'accueil sont en permanence saturés. Il serait donc vraisemblablement plus élevé s'il y avait un plus grand nombre de places d'accueil spécifiquement attribuées aux victimes de violences domestiques. Afin d'avoir une meilleure visibilité sur cette problématique et d'aider les pouvoirs publics à y remédier, il serait pertinent que l'Observatoire recueille également des données sur les personnes refusées. Mais sans attendre cette nouvelle collecte de données, considérant les informations récoltées ces derniers mois par le BVD, un effort visant à garantir un hébergement de courte durée aux victimes de violences domestiques serait à réaliser prochainement.

Répartition des prises en charge selon le type, en 2012

G 6

En %

Canton de Genève



Source : BVD / OCSTAT – Observatoire des violences domestiques

<sup>7</sup> Voir glossaire.

# 4. ÉTUDE CANTONALE DE VICTIMISATION SUITE À DES VIOLENCES CONJUGALES OU FAMILIALES

Martin Killias, Simone Walser, Lorenz Biberstein (Institut de criminologie de l'Université de Zurich)

*Rapport à l'intention du Bureau des violences domestiques du canton de Genève<sup>8</sup>*

*Rendu en juillet 2013*

## 4.1 Introduction

En 2011, le Bureau des violences domestiques du canton de Genève a pris contact avec l'Institut de criminologie de l'Université de Zurich afin de sonder les possibilités de mener une enquête sur l'étendue, la nature et la prévention de la violence domestique dans le canton de Genève. En effet, les différentes études existant déjà sur ce sujet portent sur la Suisse toute entière et ne donnent, de ce fait et au vu des échantillons limités, aucune information sur les particularités de la situation genevoise. En plus, il paraissait souhaitable de porter un regard plus large sur la violence domestique et de ne pas se borner à ses manifestations physiques ou dans le domaine de la sexualité, mais au contraire de considérer aussi les violences psychologiques et économiques, commises à l'encontre de femmes et d'hommes. Autre particularité, cette enquête devait englober toutes les constellations envisageables, à savoir – au-delà de la violence conjugale – les agressions commises par d'autres membres de la famille, telles que celles de parents sur leurs enfants ou d'enfants contre leurs parents, voire au sein de la fratrie.

Une telle étude était par la nature de son objet déjà novatrice. Elle l'était d'autant plus grâce à sa méthodologie qui impliquait, d'une part, de réaliser des interviews sur un échantillon assez conséquent et, d'autre part, de respecter un certain cadre budgétaire. De concert avec l'institut gfs-zürich et Monsieur Andreas Schaub, docteur ès sciences sociales et directeur de recherche, nous avons développé une méthodologie qui permette de concilier ces contraintes à première vue inconciliables. Dans la partie consacrée à la méthodologie, nous en donnerons un aperçu et expliquerons comment nous y sommes parvenus.

Les résultats ont confirmé certaines connaissances préexistantes en la matière, notamment les taux de violences domestiques dans l'ensemble de la population. Ils complètent ce savoir par des détails sur la violence psychologique et les pressions économiques qui peuvent se produire dans le cadre conjugal et familial. Les résultats sur les réactions et les suites de la violence domestique, ainsi que les avis de la population, et notamment des personnes directement concernées, sont particulièrement intéressants car ils contredisent un certain nombre d'idées reçues. On voit notamment que les personnes qui parlent en connaissance de cause expriment des priorités différentes de celles qui ont dominé la politique criminelle en cette matière. Ces

résultats font apparaître qu'une approche de prévention moins idéologique et à la fois plus pragmatique et plus globale, à l'instar de ce qui a été développé à Genève, est sans doute plus proche des véritables préoccupations des personnes concernées.

## 4.2 Méthodologie

### Echantillon

La population visée par cette enquête est formée par les habitants du canton de Genève âgés de 18 ans ou plus. L'Office cantonal de la population du canton de Genève a tiré un échantillon aléatoire de 3000 personnes, dont 2000 femmes et 1000 hommes. A la fin, 1381 personnes (916 femmes et 465 hommes) ont participé à l'enquête, soit un taux de réponse de 46%. De ces personnes, 1081 (703 femmes et 378 hommes) ont participé via internet et 300 (213 femmes et 87 hommes) ont été interrogées par téléphone. Les taux de réponses ne diffèrent guère pour les hommes et les femmes, ni selon que les personnes ont répondu par internet ou par téléphone.

### Questionnaire

Le questionnaire, développé par l'Institut de criminologie et le Bureau des violences domestiques, s'inspire des questionnaires de l'ICVS (International Crime Victimization Survey) de 2011 (Killias, Staubli, Biberstein, et Bänziger, 2012) et de l'IVAWS (International Violence Against Women Survey) de 2003 (Killias, Simonin, et De Puy, 2005), complétés par des questions sur la violence économique et psychologique. Il a été mis en œuvre par le biais d'un logiciel de gfs-zürich, l'institut de sondage qui était responsable de la récolte des données.

Le questionnaire est composé de plusieurs parties. Au début figurent des questions sociodémographiques, suivies par des questions générales concernant l'opinion sur la violence domestique. Puis viennent les questions sur les expériences de victimisation de violences domestiques et, pour les victimes, des ques-

<sup>8</sup> Rapport complet disponible sur le site du Bureau des violences domestiques : <http://www.ge.ch/violences-domestiques/statistiques.asp>.

tions sur l'auteur et les circonstances des actes de violences. A la fin, des questions sociodémographiques concernant les partenaires actuels ont été posées.

### Procédure d'enquête

L'institut de sondage responsable de la récolte des données (gfs-zürich) a créé des mots de passe personnels pour chaque personne figurant dans l'échantillon. Avec ces mots de passe, les répondants ont pu se connecter au questionnaire via Internet. Les 3000 personnes sélectionnées ont reçu une lettre, signée par M. Pierre Maudet, Conseiller d'Etat chargé du Département de la sécurité, qui contenait toutes les informations utiles sur l'enquête. Les récipiendaires de cette lettre ont été priés de participer via Internet dans la mesure du possible. Au cas où cela ne leur était pas possible, ils ont été informés qu'ils seraient appelés au cours des semaines suivantes pour une interview téléphonique. Après deux lettres de rappel signées par le Délégué aux violences domestiques, l'institut gfs-zurich a cherché les numéros de téléphone des personnes qui n'avaient pas encore participé et les a interrogées par téléphone. La récolte des données a eu lieu du mois de janvier au mois d'avril 2013.

### Variables de violences domestiques

Pour la présente enquête, la violence domestique est définie comme violence physique, psychologique, sexuelle et économique commise par le partenaire (actuel), l'ex-partenaire ou un membre de la famille, indépendamment de la question de savoir si l'auteur et la victime habitent ensemble ou pas. Les formulations des différents types de violences sont présentées dans le tableau T 02. Le terme « partenaire » inclut les couples mariés et non mariés. Pour la violence domestique commise par le partenaire (actuel) ou l'ex-partenaire, le terme de « violence conjugale » est utilisé. La violence domestique peut être commise au domicile ou ailleurs.

Des questions de victimisation ont été posées pour chaque type de violence (physique, psychologique, sexuelle et économique) et chaque catégorie d'auteur (membre de la famille, partenaire et ex-partenaire). Les répondants ont été priés d'indiquer s'ils ont été victimes avant l'âge de 18 ans, après l'âge de 18 ans et si cela s'est produit au cours des cinq dernières années. Pour chaque répondant, des indications sur 36 victimisations envisageables ont été récoltées.

Si quelqu'un a été victime d'une violence domestique au cours des cinq dernières années, des questions détaillées sur l'auteur et les circonstances de l'acte ont été posées. Ces mêmes questions ont été posées pour chaque type de violence et chaque catégorie d'auteur, ceci pour le dernier délit subi uniquement. Les indications sur les circonstances des actes et la relation qu'avait la victime avec l'auteur se réfèrent toujours au moment de l'acte.

### Analyses statistiques

Dans la mesure du possible, les différents groupes (par exemple hommes/femmes, victimes/non-victimes) ont été comparés en recourant à des tests statistiques. Pour des variables dichotomiques ou nominales le test de chi2 (test du  $\chi^2$ ) a été appliqué, pour des variables ordinales le test de Mann-Whitney (test de MW) et pour des variables à intervalle le test de Student (test t). Les niveaux de signification statistique usuels sont utilisés (\*\*\*=0,001, \*\*=0,01, \*=0,05 et n.s.=non significatif). Les différents types de violences (physique, psychologique, sexuelle et économique) et d'auteurs (membre de la famille, partenaire et ex-partenaire) ont été combinés pour pallier le problème des fréquences insuffisantes. Cela permet le plus souvent des comparaisons entre femmes et hommes, ainsi qu'entre victimes et non-victimes.

## FORMULATION DES QUATRE TYPES DE VIOLENCE

T 02

Type de violence	Formulation
Physique	Un membre de la famille/(ex-)partenaire vous pousse, vous gifle, vous étrange, vous tire les cheveux ou vous fait mal par d'autres moyens.
Psychologique	Un membre de la famille/(ex-)partenaire vous menace, vous insulte ou vous dénigre. Il peut aussi se fâcher lorsque vous parlez à d'autres gens, essayer de limiter vos contacts avec vos amis ou insister pour toujours savoir où et avec qui vous êtes.
Sexuelle	Un membre de la famille/(ex-)partenaire vous fait des attouchements, vous harcèle ou tente de façon insidieuse ou menaçante d'obtenir des relations sexuelles. Il essaye de vous forcer à avoir certaines formes de rapports sexuels ou vous expose à du matériel pornographique sans votre consentement.
Economique	Un membre de la famille/(ex-)partenaire vous cause du tort au niveau financier, par exemple en s'appropriant votre argent ou vos biens, en abusant de votre confiance, en vous empêchant de disposer librement de votre salaire ou de votre rente, ou en prenant toutes les décisions financières à votre place.

Source : Institut de criminologie de l'Université de Zurich - Etude cantonale de victimisation suite à des violences conjugales ou familiales

## 4.3 Résultats

### 4.3.1 Expériences de victimisation

#### Présente étude

Dans le présent chapitre, les prévalences de victimisation de violences domestiques sont présentées. La prévalence de victimisation est le taux de personnes (en %) qui ont été victimes de violences domestiques dans un certain laps de temps (en règle générale, une année, les dernières cinq années ou sur toute la vie). Dans ce chapitre, nous distinguons la prévalence avant l'âge de 18 ans (en tant que mineur), celle après l'âge de 18 ans (en tant qu'adulte) et la prévalence sur cinq ans (qui se réfère aux cinq dernières années). Etant donné la rareté des victimisations et les faibles taux qui en résultent sur une seule année, nous préférons présenter des taux de prévalence sur cinq ans plutôt que sur une seule année (comme cela se fait normalement). Les tableaux T 03 à T 07 montrent ces prévalences pour différentes constellations.

Le tableau T 03 présente les chiffres de la prévalence sur cinq ans de victimisation de violences domestiques. La violence psychologique est la plus répandue. Au total, 10,0% des femmes et 4,5% des hommes ont été victimes d'une violence psychologique au cours des cinq dernières années. La violence psychologique est par conséquent la violence la plus fréquente. Pour la violence physique, les prévalences sur cinq ans sont de 3,6% pour les femmes et de 2,2% pour les hommes. Les prévalences pour la violence économique sont comparables à celles de la violence physique avec des taux de 3,7% pour les femmes et 2,2% pour les hommes. La violence sexuelle est la forme de violence la plus rare : seules 0,7% des femmes et aucun homme ne sont concernés.

Au total, 6,4% des femmes et 4,1% des hommes ont été victimes d'une violence physique, sexuelle, économique ou psychologique de la part d'un membre de la famille autre que le partenaire au cours des cinq dernières années (tableau T 03). Les taux sont comparables pour les agressions de la part de partenaires, les prévalences respectives étant de 7,1% pour les femmes et de 2,6% pour les hommes. En revanche, les agressions commises par des ex-partenaires sont plus rares : 2,6% des femmes et 1,3% des hommes ont été concernés au cours des cinq dernières années.

Les présentes données confirment le fait que les femmes sont plus touchées par la violence domestique que les hommes, cela indépendamment du lien avec l'auteur, du type de violence ou de l'âge de la victime. Il y a cependant une exception : les hommes et les femmes deviennent victimes à la même fréquence lorsqu'il s'agit de violence physique de la part d'un membre de la famille autre que le partenaire. Cela apparaît tant pour les adultes que pour les enfants ou adolescents âgés de moins de 18 ans. A titre d'hypo-

thèse, nous supposons que la force physique protège les hommes contre leur partenaire, mais pas les garçons contre leurs parents.

Le tableau T 04 présente les taux de prévalence de violences domestiques subies sur toute la vie après l'âge de 18 ans. Ces taux sont logiquement plus élevés que ceux sur cinq ans. Les conclusions relatives aux différents types de violences et d'auteur sont similaires à celles faites pour les prévalences sur cinq ans.

Le tableau T 05 présente les prévalences de violences domestiques avant l'âge de 18 ans, donc les agressions que les répondants disent avoir subies pendant l'enfance et l'adolescence. Les violences vécues en tant que partenaire sont logiquement peu fréquentes à cet âge-là, l'expérience de la vie en couple étant très peu répandue avant 18 ans. Le tableau T 05 montre que les garçons sont en premier lieu concernés par les violences physiques. Pour les filles, les violences physiques et psychologiques dominent, alors que les violences sexuelles sont tout aussi fréquentes que les atteintes économiques. Pour mémoire, pour les adultes des deux sexes, les violences psychologiques sont le plus souvent citées, devant les violences physiques et économiques.

La violence physique joue donc un rôle important parmi les mineurs des deux sexes, alors que les adultes subissent le plus souvent des violences psychologiques. Parmi les filles en particulier, il sied de rappeler la place importante que prennent les agressions sexuelles avant l'âge de 18 ans.

Le tableau T 06 donne une vue globale des taux de victimisation sur toute la vie. On remarquera que 38,2% des femmes et 25,0% des hommes sont d'une façon ou d'une autre concernés par la violence domestique au cours de leur vie. Les femmes sont plus touchées que les hommes pour chacune des formes de violences domestiques. Cependant, parmi les femmes, les violences psychologiques se situent devant les violences physiques, alors que parmi les hommes, l'ordre est inversé.

### PRÉVALENCE SUR CINQ ANS DE VICTIMISATION DE VIOLENCES DOMESTIQUES, SELON LE TYPE DE LA VIOLENCE ET LE SEXE DE LA VICTIME, PAR LIEN AVEC L'AUTEUR

T 03

EN % ET EN CHIFFRES ABSOLUS

CANTON DE GENÈVE

	Violence physique				Violence psychologique				Violence sexuelle				Violence économique				Ensemble			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes	Femmes		
	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre		
<b>Lien avec l'auteur</b>																				
Membre de la famille	1,7	8	1,7	15	2,6	12	4,8	44	-	-	0,1	1	0,9	4	1,5	14	4,1	19	6,4	58
Partenaire	0,4	2	2,7	25	1,5	7	5,2	48	-	-	0,5	5	1,3	6	2,1	19	2,6	12	7,1	65
Ex-partenaire	-	-	0,7	6	0,9	4	2,1	19	-	-	-	-	0,4	2	0,8	7	1,3	6	2,6	24
<b>Ensemble</b>	<b>2,2</b>	<b>10</b>	<b>3,6</b>	<b>33</b>	<b>4,5</b>	<b>21</b>	<b>10,0</b>	<b>91</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,7</b>	<b>6</b>	<b>2,2</b>	<b>10</b>	<b>3,7</b>	<b>34</b>	<b>7,3</b>	<b>32</b>	<b>14,0</b>	<b>111</b>

Source : Institut de criminologie de l'Université de Zurich - Etude cantonale de victimisation suite à des violences conjugales ou familiales

### PRÉVALENCE DE VICTIMISATION DE VIOLENCES DOMESTIQUES APRÈS 18 ANS, SELON LE TYPE DE LA VIOLENCE ET LE SEXE DE LA VICTIME, PAR LIEN AVEC L'AUTEUR

T 04

EN % ET EN CHIFFRES ABSOLUS

CANTON DE GENÈVE

	Violence physique				Violence psychologique				Violence sexuelle				Violence économique				Ensemble			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes	Femmes		
	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre		
<b>Lien avec l'auteur</b>																				
Membre de la famille	4,1	19	5,7	52	5,3	24	9,5	86	-	-	1,1	10	3,3	15	4,1	37	8,8	40	14,3	129
Partenaire	2,6	12	10,6	96	5,2	24	15,1	137	-	-	2,9	26	2,6	12	5,5	50	7,2	33	19,4	174
Ex-partenaire	1,8	8	5,9	53	3,5	16	9,8	88	0,2	1	0,7	6	1,3	6	3,3	30	5,1	23	11,8	106
<b>Ensemble</b>	<b>6,8</b>	<b>31</b>	<b>15,1</b>	<b>136</b>	<b>10,5</b>	<b>47</b>	<b>23,7</b>	<b>213</b>	<b>0,2</b>	<b>1</b>	<b>3,8</b>	<b>34</b>	<b>5,8</b>	<b>26</b>	<b>9,8</b>	<b>88</b>	<b>15,3</b>	<b>68</b>	<b>29,1</b>	<b>258</b>

Source : Institut de criminologie de l'Université de Zurich - Etude cantonale de victimisation suite à des violences conjugales ou familiales

### PRÉVALENCE DE VICTIMISATION DE VIOLENCES DOMESTIQUES AVANT 18 ANS, SELON LE TYPE DE LA VIOLENCE ET LE SEXE DE LA VICTIME, PAR LIEN AVEC L'AUTEUR

T 05

EN % ET EN CHIFFRES ABSOLUS

CANTON DE GENÈVE

	Violence physique				Violence psychologique				Violence sexuelle				Violence économique				Ensemble				
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes	Femmes			
	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre			
<b>Lien avec l'auteur</b>																					
Membre de la famille	14,0	64	14,8	134	7,2	33	13,5	122	0,7	3	4,0	36	3,0	14	4,1	37	16,8	76	22,6	203	
Partenaire	1,1	5	1,9	17	1,3	6	2,9	26	0,2	1	1,3	12	1,1	5	1,5	14	22,0	10	5,4	49	
Ex-partenaire	-	-	1,0	9	1,1	5	2,6	23	0,2	1	0,9	8	0,9	4	0,8	7	1,8	8	3,9	35	
<b>Ensemble</b>	<b>14,6</b>	<b>66</b>	<b>16,1</b>	<b>145</b>	<b>8,7</b>	<b>39</b>	<b>16,6</b>	<b>149</b>	<b>0,9</b>	<b>4</b>	<b>5,6</b>	<b>50</b>	<b>4,0</b>	<b>18</b>	<b>5,7</b>	<b>51</b>	<b>18,5</b>	<b>82</b>	<b>25,8</b>	<b>231</b>	

Source : Institut de criminologie de l'Université de Zurich - Etude cantonale de victimisation suite à des violences conjugales ou familiales



**PRÉVALENCE SUR LA VIE DE VICTIMISATION DES VIOLENCES DOMESTIQUES,  
SELON LE SEXE DE LA VICTIME, PAR LIEN AVEC L'AUTEUR ET TYPE DE LA VIOLENCE**

**T 06**

EN % ET EN CHIFFRES ABSOLUS

CANTON DE GENÈVE

	Hommes		Femmes	
	%	Nombre	%	Nombre
Violence domestique	25,0	110	38,2	339
<b>Lien avec l'auteur</b>				
Membre de la famille	19,9	89	26,8	240
Partenaire	7,4	34	19,9	179
Ex-partenaire	5,4	24	13,1	117
<b>Type de la violence</b>				
Violence physique	18,1	81	24,3	218
Violence psychologique	13,8	61	29,5	264
Violence sexuelle	0,9	4	8,1	72
Violence économique	6,7	30	11,4	102

Source : Institut de criminologie de l'Université de Zurich - Etude cantonale de victimisation suite à des violences conjugales ou familiales

**PRÉVALENCE SUR UN AN DE VICTIMISATION DES VIOLENCES DOMESTIQUES,  
SELON LE SEXE DE LA VICTIME, PAR LIEN AVEC L'AUTEUR ET TYPE DE LA VIOLENCE**

**T 07**

EN % ET EN CHIFFRES ABSOLUS

CANTON DE GENÈVE

	Hommes		Femmes	
	%	Nombre	%	Nombre
Violence domestique	3,1	14	5,0	45
<b>Lien avec l'auteur</b>				
Membre de la famille	2,0	9	2,9	26
Partenaire	0,9	4	2,1	19
Ex-partenaire	0,2	1	0,9	8
<b>Type de la violence</b>				
Violence physique	0,9	4	1,1	10
Violence psychologique	2,2	10	4,2	38
Violence sexuelle	-	-	-	-
Violence économique	0,9	4	1,3	12

Source : Institut de criminologie de l'Université de Zurich - Etude cantonale de victimisation suite à des violences conjugales ou familiales

### Comparaison avec d'autres études

Afin de valider les taux de victimisation observés dans la présente étude à l'aune d'autres études réalisées à l'échelon suisse, nous retenons en première ligne le sondage suisse de victimisation (Swiss Crime Victimization Survey) réalisé en 2011. Dans le cadre de cette recherche, la violence domestique fut étudiée de manière approfondie sur un échantillon de 8287 personnes âgées de 16 ans au moins et provenant de toute la Suisse. Le taux de victimisation observé sur une année était alors de 1,1% pour les femmes et de 0,5% pour les hommes et ceci pour les violences physiques uniquement. Pour les femmes, ce taux correspond parfaitement à ce qui est observé pour le canton de Genève (1,1% pour la dernière année). Cependant, le taux suisse se réfère non seulement aux violences physiques (lésions corporelles), mais aussi aux simples menaces. Tenant compte de cette nuance (dont l'ampleur est difficile à évaluer), on peut supposer que le taux suisse, toutes violences confondues, soit en réalité un peu inférieur au taux genevois de femmes victimes. Cela n'est pas dépourvu d'une plausibilité certaine étant donné le contexte urbain qui laisse supposer des taux un peu plus importants à Genève. On peut également émettre l'hypothèse que la récurrence des campagnes d'information et de sensibilisation réalisées dans le canton de Genève aide les personnes sondées à dévoiler plus sincèrement leur situation conjugale et familiale. Cela peut expliquer le fait que pour les hommes le taux de victimisation physique soit plus élevé dans le canton de Genève que pour l'ensemble du pays (0,9% contre 0,5%). Au vu du faible nombre d'hommes concernés, on renoncera cependant à accorder une importance démesurée à ce clivage.

Une deuxième source pourrait être le sondage international de violences dirigées contre des femmes (IVAWS) réalisé en Suisse en 2003. Lors de ce sondage portant sur 1975 femmes âgées de 18 ans au moins, le taux de femmes ayant subi des violences physiques de la part d'un partenaire actuel ou précédant sur une année était de 0,9%.

#### 4.3.2 Caractéristiques sociodémographiques des victimes et des non-victimes

Dans ce chapitre, nous comparons victimes et non-victimes en fonction de différentes variables sociodémographiques. On considère ici comme victime toute personne qui aurait subi au cours de sa vie des violences domestiques physiques, sexuelles, économiques ou psychologiques, les expériences en tant que mineur comprises.

Nous n'avons pas trouvé de différences significatives entre victimes et non-victimes en fonction de l'âge, de la nationalité et, pour les personnes de nationalité étrangère, du statut de séjour. En revanche, on observe que les hommes victimes ont plus souvent un parent (père ou mère) né à l'étranger. Parmi les

femmes, aucun effet de ce genre n'apparaît. Il n'est pas établi si la victimisation accrue parmi les hommes ayant un parent né à l'étranger s'explique par un style éducatif davantage fondé sur les punitions corporelles.

En ce qui concerne l'activité professionnelle, on constate des taux de victimisation un peu plus bas pour les femmes sans activité professionnelle, ce qui va à l'encontre de certaines idées reçues. On ignore si ce résultat s'explique par des tensions accrues dans le couple, provenant par exemple d'une surcharge pour les femmes qui se voient obligées d'assumer une grande partie des travaux ménagers à côté de leur activité professionnelle.

Toujours au sujet des variables sociodémographiques, nous n'avons trouvé aucun rapport significatif, tant pour les femmes que pour les hommes, entre la formation, le revenu des ménages, le type d'habitat (maison individuelle plutôt qu'appartement ou nombre de pièces du logement) et la victimisation. Enfin, nous n'avons pas non plus observé de différences significatives entre le fait d'avoir ou non des enfants, ainsi que par rapport à leur nombre.

Un résultat intéressant a été observé au sujet des corrélations avec l'état civil. Parmi les personnes célibataires ou mariées, les victimes sont nettement moins nombreuses que parmi les personnes séparées ou divorcées. Ceci peut sans doute être attribué à un effet d'auto-sélection, étant donné que les couples exposés à la violence domestique tendent à se séparer, alors que les célibataires ou les mariés (qui le sont toujours) sont probablement relativement épargnés.

En résumé, les variables sociodémographiques ne semblent avoir aucun effet significatif sur la violence domestique. Ce résultat peut surprendre au vu des idées reçues concernant une concentration de la violence au sein des familles défavorisées, mais s'explique sans doute par l'inclusion, dans notre définition de la violence, d'atteintes psychologiques et économiques ainsi que des expériences vécues pendant l'enfance et l'adolescence. Ces autres formes de violences obéissent sans doute à une autre logique que les violences physiques proprement dites. La seule différence se manifeste par rapport à l'état civil. Il est probable cependant que l'association entre ce dernier et la violence soit un effet plutôt qu'une cause, étant donné que les victimisations entraînent souvent, comme nous le verrons plus loin dans ce rapport, la séparation des conjoints.

### 4.3.3 Circonstances détaillées de la violence

Les personnes qui ont répondu avoir été victimes de violences domestiques au cours des cinq dernières années ont été priées de se souvenir du dernier délit subi et de répondre à plusieurs questions sur les circonstances de cet acte, ainsi que sur la relation avec l'auteur. Ces questions se réfèrent toujours au moment de l'acte. Elles ont été à nouveau posées pour chaque constellation d'auteur et de violence.

#### 4.3.3.1 Les auteurs de violences et leur relation avec la victime

##### Violences familiales

Le tableau T 08 présente la relation entre la victime et l'auteur de la violence familiale. On constate que presque la moitié des cas de violences est attribuable aux parents (44,0 % des cas avec une victime féminine et 44,5 % des cas avec une victime masculine). Les victimes féminines sont aussi souvent attaquées par une sœur ou un frère. Pour les parents, l'agresseur est souvent le fils. Les faibles nombres absolus (66 victimes féminines et 18 victimes masculines) nous imposent cependant une certaine prudence.

##### Violences dans le couple

En cas de violences dans le couple envers des femmes, l'auteur est de sexe masculin dans 98,9 % des cas. En cas de violences envers des hommes, l'auteur est une femme dans 83,3 % des cas. Ce dernier résultat se distingue de ce qui a été observé lors du sondage suisse de victimisation de 2011 où les hommes sont victimes, dans le cadre de violences conjugales, très majoritairement d'autres hommes. Cette différence provient sans doute de l'inclusion des violences économiques et psychologiques dans notre enquête, alors que seules les violences physiques étaient considérées en 2011.

Plus de la moitié des femmes (53,1 %) et des hommes (61,9 %) victimes vivent depuis plus de 5 ans leur relation de couple. Cela pourrait laisser penser que le risque augmente avec la durée de la relation. Cette conclusion n'est cependant pas possible étant donné que la durée de la relation n'est pas connue pour l'ensemble de l'échantillon.

Selon les indications sur les aménagements de la vie de couple, une bonne partie des hommes (33,3 %) et femmes (27,6 %) victimes de violences conjugales ne semblaient pas cohabiter au moment de l'acte. Parmi celles et ceux qui vivaient ensemble au moment de l'acte, la violence semble avoir été suivie d'une séparation dans environ un cas sur deux, ceci pour les hommes autant que pour les femmes.

##### Comportements violents précédents de l'auteur

Au vu de la grande importance que joue le comportement précédent de l'auteur de violences domestiques selon d'autres études (dont l'IVAWS et le sondage suisse), il ne surprend guère que 70,2 % des femmes victimes de violences quelconques de la part d'un (ex-) partenaire et/ou d'un autre membre de leur famille aient connaissance que cette personne a commis des actes de violences en dehors du contexte familial.

##### Informations sociodémographiques de l'auteur

Aucune des caractéristiques sociodémographiques relevées ne s'est avérée significative en ce qui concerne la comparaison entre hommes et femmes.

## RELATION ENTRE LA VICTIME ET L'AUTEUR, SELON LE SEXE DE LA VICTIME VIOLENCE FAMILIALE UNIQUEMENT

T 08

EN % ET EN CHIFFRES ABSOLUS

CANTON DE GENÈVE

	Hommes		Femmes	
	%	Nombre	%	Nombre
<b>Degré de parenté, l'auteur est</b>				
Père	27,8	5	18,2	12
Mère	16,7	3	25,8	17
Belle-mère	-	-	4,5	3
Frère	5,6	1	7,6	5
Soeur	5,6	1	9,1	6
Fils	16,7	3	7,6	5
Fille	-	-	4,5	3
Autre membre de la famille	27,8	5	22,7	15
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>18</b>	<b>100,0</b>	<b>66</b>

Source : Institut de criminologie de l'Université de Zurich - Etude cantonale de victimisation suite à des violences conjugales ou familiales

### 4.3.3.2 Circonstances des actes

#### Description des faits

Les tableaux T 09 à T 13 donnent un aperçu des différentes formes de violences physiques, psychologiques, sexuelles et économiques dont les répondants se sont dit victimes. Les indications se réfèrent au dernier acte subi au cours des cinq dernières années.

Parmi les agressions physiques dominant celles qui, en règle générale, sont peu propices à provoquer des lésions corporelles importantes (tableau T 09). On notera toutefois quelques cas de strangulation ou d'attaque avec les poings, les pieds, une arme ou un objet quelconque.

Parmi les atteintes d'ordre psychologique dominant les agressions verbales comme des insultes, des remarques humiliantes ou dénigrantes et les excès de jalousie (tableau T 10). Plus rares sont les menaces contre l'intégrité physique de la victime.

### VIOLENCE PHYSIQUE SELON LA FORME DE VIOLENCE ET LE SEXE DE LA VICTIME

T 09

EN % ET EN CHIFFRES ABSOLUS

CANTON DE GENÈVE

Description des faits	Hommes		Femmes	
	%	Nombre	%	Nombre
L'auteur m'a poussé	11,1	1	12,2	5
L'auteur m'a agrippé	22,2	2	7,3	3
L'auteur m'a tordu le bras	-	-	4,9	2
L'auteur m'a tiré par les cheveux	11,1	1	2,4	1
L'auteur m'a giflé	33,3	3	17,1	7
L'auteur m'a frappé avec le pied, le poing ou un objet	11,1	1	17,1	7
L'auteur m'a étranglé ou tenté de m'étrangler	11,1	1	17,1	7
L'auteur m'a attaqué ou blessé avec une arme blanche ou une arme à feu	-	-	4,9	2
Autre	-	-	17,1	7
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>9</b>	<b>100,0</b>	<b>41</b>

Source : Institut de criminologie de l'Université de Zurich - Etude cantonale de victimisation suite à des violences conjugales ou familiales

### VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE SELON LA FORME DE VIOLENCE ET LE SEXE DE LA VICTIME

T 10

EN % ET EN CHIFFRES ABSOLUS

CANTON DE GENÈVE

Description des faits	Hommes		Femmes	
	%	Nombre	%	Nombre
L'auteur m'a insulté	21,7	5	17,4	19
L'auteur m'a humilié	13,0	3	14,7	16
L'auteur m'a dénigré	17,4	4	33,9	37
L'auteur m'a brimé ou puni	4,3	1	1,8	2
L'auteur a menacé de me blesser physiquement	-	-	5,5	6
L'auteur m'a menacé de mort	13,0	3	1,8	2
L'auteur m'a contrôlé	4,3	1	6,4	7
L'auteur a été excessivement jaloux	17,4	4	11,9	13
Autre	8,7	2	6,4	7
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>23</b>	<b>100,0</b>	<b>109</b>

Source : Institut de criminologie de l'Université de Zurich - Etude cantonale de victimisation suite à des violences conjugales ou familiales

Parmi les violences économiques dominent les atteintes à l'autonomie de la victime en matière de gestion de ses ressources financières (tableau T 11).

Parmi les violences sexuelles (où il y a seulement des victimes féminines), on trouve quatre cas de rapports sexuels (anaux ou vaginaux), deux tentatives de viol et un cas où l'auteur a embrassé/touché sexuellement la victime, bien qu'elle ne le voulait pas.

était intoxiqué. A noter que toutes les formes de violences (physiques, sexuelles, économiques et psychologiques) ont été considérées ici.

### Influence de l'alcool et de drogue

On constate que 22,7% des victimes masculines et 16,3% des victimes féminines ont dit que l'auteur était sous l'influence d'alcool ou de drogues (tableau T 12). Environ un cas sur cinq se produit alors que l'auteur

## VIOLENCE ÉCONOMIQUE SELON LA FORME DE VIOLENCE ET LE SEXE DE LA VICTIME

T 11

EN % ET EN CHIFFRES ABSOLUS

CANTON DE GENÈVE

	Hommes		Femmes	
	%	Nombre	%	Nombre
<b>Description des faits</b>				
L'auteur a fait des dépenses avec mon propre argent contre mon gré ou en imitant ma signature	36,4	4	34,3	12
L'auteur a contrôlé toutes mes dépenses et m'a empêché de dépenser mon propre argent	9,1	1	20,0	7
L'auteur a exploité mon travail à son profit	36,4	4	2,9	1
L'auteur m'a contraint de lui remettre tout l'argent que je perçois	-	-	5,7	2
L'auteur m'a empêché de travailler ou de choisir mon travail	9,1	1	2,9	1
Autre	9,1	1	34,3	12
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>11</b>	<b>100,0</b>	<b>35</b>

Source : Institut de criminologie de l'Université de Zurich - Etude cantonale de victimisation suite à des violences conjugales ou familiales

## AUTEUR SOUS INFLUENCE PENDANT L'ACTE, SELON LE SEXE DE LA VICTIME

T 12

EN % ET EN CHIFFRES ABSOLUS

CANTON DE GENÈVE

	Hommes		Femmes	
	%	Nombre	%	Nombre
<b>Auteur sous influence</b>				
Oui, de l'alcool	11,4	5	11,6	22
Oui, de drogue	9,1	4	1,6	3
Oui, de l'alcool et de drogue	2,3	1	3,2	6
Non, aucune influence	77,3	34	83,7	159
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>44</b>	<b>100,0</b>	<b>190</b>

Comparaison hommes vs. femmes: non significatif (test du  $\chi^2$ )

Source : Institut de criminologie de l'Université de Zurich - Etude cantonale de victimisation suite à des violences conjugales ou familiales

### Utilisation d'une arme

Une arme n'a été impliquée que dans un cas sur vingt environ. Cela paraît faible et souligne le caractère relativement peu grave de la plupart des attaques (tableau T 13). A noter que seules les violences physiques, sexuelles et psychologiques ont été considérées ici.

#### 4.3.3.3 Réactions à la violence

##### Constat médical

Selon les résultats, un constat médical a été rédigé par un médecin dans 5,8% des cas de violences physiques et/ou sexuelles subies par des femmes, contre 10,0% lorsque les violences sont dirigées contre des hommes.

### A qui s'adressent les victimes ?

La plupart des victimes se dévoilent d'abord à une personne proche. Cela vaut pour 78,7% des femmes et 72,7% des hommes victimes de violences physiques, sexuelles, économiques ou psychiques. Il s'agit là visiblement du soutien le plus régulièrement recherché suite à une expérience de ce genre. En revanche, la consultation d'un professionnel est bien moins répandue, seulement 25,4% des femmes et 20,5% des hommes disent avoir cherché conseil auprès d'une telle personne. En ce qui concerne la police, 22,7% des hommes contre seulement 9,4% des femmes y recourent. Cette différence étant significative, il se pourrait que les violences (physiques surtout) dirigées contre des hommes soient un peu plus graves. Il est également possible qu'en cas de débordement les hommes craignent peut-être des conséquences ultérieures (telle une mise en examen) s'ils ripostent à une agression par une contre-attaque.

## UTILISATION D'UNE ARME PENDANT L'ACTE, SELON LE SEXE DE LA VICTIME

T 13

EN % ET EN CHIFFRES ABSOLUS

CANTON DE GENÈVE

	Hommes		Femmes	
	%	Nombre	%	Nombre
<b>Utilisation d'une arme</b>				
Oui, un couteau	-	-	3,8	6
Oui, une autre arme	-	-	0,6	1
Oui, quelque chose d'autre utilisé comme arme	3,1	1	1,3	2
Non, pas d'arme	96,9	31	94,4	151
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>32</b>	<b>100,0</b>	<b>160</b>
Pas d'analyse possible				

Source : Institut de criminologie de l'Université de Zurich - Etude cantonale de victimisation suite à des violences conjugales ou familiales

### Détails de l'aide professionnelle

Si les personnes ayant vécu une expérience de violences domestiques (physique, sexuelle, psychologique et/ou économique) s'adressaient à un professionnel, de qui s'agirait-il ? Selon les indications figurant dans le tableau T 14, ce sont les « psys » qui dominent très clairement puisqu'une victime sur deux au moins cherche de l'aide auprès d'un psychiatre, psychologue ou psychothérapeute.

Les personnes ayant été victimes trouvent d'ailleurs leur professionnel dans la large majorité des cas via des amis ou leur famille, des collègues de travail ou voisins, et dans quelques rares cas via la police (8,9% des femmes, aucun parmi les hommes).

Les conseils obtenus sont jugés satisfaisants par trois victimes sur quatre. Si la victime se dit mécontente de l'aide obtenue, il n'y a aucune catégorie de réponse qui domine. Les faibles fréquences ne permettent cependant pas de faire des analyses plus nuancées. On constate seulement que les raisons données tournent autour d'une attitude plutôt passive de la part de l'expert (comme « il n'a pas fait assez », « ne m'a pas cru », « pas assez intéressé par l'affaire », « me sentais mal traité », ...).

En ce qui concerne les raisons pour ne pas avoir consulté un spécialiste, un bon tiers des femmes et hommes concernés disent « avoir réglé moi-même le problème ». Ne pas l'avoir considéré comme un fait punissable ou ne pas vouloir que cela se sache sont des raisons fréquemment évoquées. La honte, la peur de représailles de la part du suspect et la crainte de ne pas être cru ne sont que rarement citées. Presque 8% disent expressément n'avoir pas souhaité que l'auteur des agressions soit arrêté.

### Et si la police arrive... ?

Des questions supplémentaires sur les interventions de la police ont été posées aux victimes de violences physiques et/ou sexuelles.

On est surpris de voir que, dans un cas sur deux, l'intervention policière est déclenchée non pas par les premiers intéressés, à savoir les victimes, mais par des tiers (probablement par des voisins dans une proportion non négligeable des affaires). Cela semble surtout concerner les hommes. Cela n'empêche qu'environ deux victimes sur trois – hommes et femmes confondus – se disent satisfaites de l'aide obtenue de la part de la police. Les raisons invoquées de n'avoir pas été satisfait de l'intervention policière se résument au reproche d'un manque d'intérêt pour la situation de la part des forces de l'ordre. Les fréquences absolues étant trop faibles pour des analyses statistiques, nous ne souhaitons pas accorder trop de poids aux différences entre les genres en la matière.

Plus intéressantes sont les réponses données à la question pourquoi la personne concernée n'a pas fait appel à la police. Pour les femmes autant que pour les hommes, la catégorie de réponse principale est que l'intéressé à « réglé seul le problème » (27,1%), qu'il n'a pas considéré ce fait comme un délit « sérieux » (18,6%) ou qu'il ne souhaitait pas que l'agresseur soit arrêté (7,7%). Ces réponses ne concernent en fait pas la qualité du travail de la police, mais l'évaluation de la situation par les victimes. Elles ressemblent d'ailleurs aux raisons de n'avoir (pas) cherché de l'aide auprès d'un professionnel. Les réponses qui pourraient faire apparaître un certain malaise face au travail de la police, comme par exemple ne pas avoir cru que la police serait intervenue, la crainte de ne pas être cru ou la peur d'agressions successives de la part de l'auteur sont citées par moins de 5% des victimes.

## TYPE D'AIDE PROFESSIONNELLE SELON LE SEXE DE LA VICTIME

T 14

EN % ET EN CHIFFRES ABSOLUS

CANTON DE GENÈVE

	Hommes		Femmes	
	%	Nombre	%	Nombre
<b>Type d'aide professionnelle</b>				
Médecin exerçant en cabinet privé (non psychiatre)	8,3	1	7,8	5
Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)/cliniques médicales	8,3	1	6,3	4
Psychiatre/psychologue, psychothérapeute en cabinet privé	50,0	6	53,1	34
Centre LAVI	-	-	3,1	2
Hospice général	16,7	2	-	-
Foyer Arabelle	-	-	1,6	1
Couple et famille	-	-	7,8	5
Autre	16,7	2	20,3	13
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>12</b>	<b>100,0</b>	<b>64</b>

Comparaison hommes vs. femmes: non significatif (test du  $\chi^2$ )

Source : Institut de criminologie de l'Université de Zurich - Etude cantonale de victimisation suite à des violences conjugales ou familiales

#### 4.3.4 Opinions sur la violence domestique

Dans ce chapitre, nous discutons les opinions sur la violence domestique en général. Nous comparons les victimes et non-victimes de violences domestiques (i.e. des personnes qui ont été victimes de violences domestiques au moins une fois dans leur vie et des personnes qui n'en ont jamais été victimes).

Un premier constat concerne les idées que se font les répondants de la fréquence (prévalence) de la violence domestique dans notre société. Parmi les femmes (mais non pas les hommes), les victimes estiment significativement plus souvent que les non-victimes que la violence domestique est répandue. Le même constat peut être tiré pour les femmes par rapport aux hommes. L'âge n'a qu'une faible influence, peut-être davantage encore parmi les hommes que parmi les femmes.

En ce qui concerne le jugement sur la violence domestique, il est clair, unanime et sans appel parmi les deux sexes et chez les victimes autant que chez les non-victimes. En effet, moins de 2% juge un tel comportement « acceptable dans certaines circonstances ». Les avis divergent quelque peu lorsque l'on demande ce que doit être la réaction. Les non-victimes sont plus nombreuses à opter pour la variante « inacceptable et doit toujours être puni par la loi », alors que les victimes optent plus souvent pour davantage de souplesse (« inacceptable mais ne doit pas toujours être puni par la loi »). Les hommes sont aussi un peu plus souvent de cet avis que les femmes, victimes et non-victimes confondues. A cet égard, il n'y a d'ailleurs aucune différence entre les classes d'âges. Seules les femmes âgées de 65 ans ou plus optent un peu plus souvent pour une approche plus souple.

Intéressantes sont aussi les préférences exprimées en ce qui concerne l'institution à qui on penserait s'adresser en cas d'une future (hypothétique) expérience de violences domestiques, vécue personnellement ou par un proche. Les femmes victimes de violences domestiques – qui parlent donc en connaissance de cause – préféreraient s'adresser à des services de consultation médicale ou psychosociale plutôt qu'à la police. On ignore si ce clivage (que l'on ne retrouve pas parmi les hommes) est le fruit d'une plus grande expérience (et, partant, de meilleures connaissances de la panoplie de services) ou d'une certaine déception face aux interventions policières (dont on reconnaît peut-être mieux les limites après des expériences en la matière). Toutefois et dans l'ensemble, plus de la moitié des répondants s'adresseraient à la police, toutes classes d'âges, hommes ou femmes et victimes ou non-victimes confondues.

Cela nous renvoie à la question de savoir si les préférences hypothétiques reflètent les campagnes de sensibilisation et de prévention. Pour en savoir plus, nous avons demandé si les répondants connaissaient des campagnes de prévention contre la violence domestique. Les résultats montrent que cette connaissance est nettement meilleure (57,0%) parmi les femmes ayant vécu une telle situation. En revanche, parmi les femmes qui ne se disent pas concernées ainsi que parmi les hommes (victimes ou non), le taux de personnes au courant de telles campagnes oscille autour de 40%. La connaissance est également plus répandue parmi les hommes et femmes âgés de moins de 65 ans (43,5% et 52,6%) par rapport aux hommes et femmes plus âgés (25,7% et 30,2%). Ces résultats laissent à penser que les campagnes étaient jusqu'ici plus saillantes pour les personnes les plus concernées, à savoir les victimes, les femmes et les personnes en âge actif. Si tel était le but visé, on peut dire qu'il a effectivement été au moins partiellement atteint. Le seul point négatif à signaler est que 43,0% des femmes victimes et presque 61,6% des hommes victimes disent n'en avoir jamais entendu parler.

Ce constat mitigé s'impose encore plus pour la ligne téléphonique « Stop violence à la maison ». Cette ligne est atteignable en permanence pour des victimes, des auteurs et des témoins de violences domestiques. Si cette source d'aide est connue de 31,3% des femmes contre 25,0% des hommes, il est préoccupant que 70,2% des victimes (des deux sexes) l'ignorent. La connaissance de cette offre est un peu meilleure parmi les personnes âgées de moins de 65 ans.

En guise de conclusion, on constate qu'il y a une parfaite concordance normative en matière de violences domestiques. Elle est condamnée par la quasi-totalité des répondants, avec très peu de clivages d'une catégorie sociodémographique à l'autre et entre victimes ou non-victimes. En revanche, les avis sont plus partagés en ce qui concerne les appréciations sur la fréquence des violences domestiques, et davantage encore sur l'opportunité d'une intervention pénale ou psychosociale. En vrac, ce sont surtout les femmes victimes de violences domestiques qui estiment qu'une intervention pénale n'est pas toujours souhaitable et qui, en cas d'expérience hypothétique de ce genre, préféreraient s'adresser à des services médicaux ou psychosociaux. Enfin, les campagnes de sensibilisation ne semblent pas toujours atteindre le public visé. Ce constat vaut surtout pour la ligne téléphonique « Stop violence à la maison ».



#### 4.4 Conclusion

Le sondage a permis d'abord de constater que la violence intrafamiliale est un phénomène très répandu à Genève. Sur les cinq dernières années, 14,0% des femmes et 7,3% des hommes sont concernés, voire 38,2% des femmes et 25,0% des hommes si la perspective est élargie aux violences subies durant l'ensemble de la vie. Si l'on s'en tient uniquement à la violence physique et à la vie de couple, 13,0% des femmes et 4,0% des hommes sont concernés au cours de leur vie, et 3,1% et 0,4% sur cinq ans. Ces taux correspondent aux taux de prévalence constatés dans d'autres études suisses. La focalisation sur la violence physique paraît cependant malaisée du fait que les violences psychologiques et économiques semblent non seulement plus fréquentes, mais peut-être aussi plus lourdes à supporter. Notamment dans le domaine de ces autres formes de violence, les hommes sont d'ailleurs également concernés dans une mesure non négligeable. D'autre part, les parents (mères et pères) sont souvent auteurs de violences physiques et autres sur leurs enfants de moins de 18 ans. Les adolescents ne sont d'ailleurs pas non plus absents du giron des auteurs lorsqu'il s'agit de violences à l'encontre de leurs parents. Les partenaires qui commettent des violences ont d'ailleurs souvent une histoire de violence généralisée, ce qui souligne les rapports entre le thème de la violence domestique et la criminologie. Une part non négligeable des actes de violence se produit d'ailleurs sous l'effet direct de l'alcool et/ou de drogue.

En ce qui concerne les réactions suite à des violences domestiques, on constate qu'hommes et femmes en parlent d'abord à des personnes de confiance dans leur entourage. Suivent les conseils psychosociaux et médicaux et loin derrière l'appel à la police. Cela s'explique par le fait que la plupart des agressions physiques sont relativement banales, bien que les tentatives de strangulation et autres violences graves ne soient pas absentes, et surtout que nous avons regroupé ici toutes les formes de violence (y compris les violences économiques et psychologiques). Les avis des répondants sur leur réaction probable dans une future (hypothétique) expérience de violences domestiques suivent largement cette logique, même si le recours à la police est bien plus populaire dans les situations hypothétiques que dans les expériences réellement

vécues. Nous supposons que ce clivage entre une situation imaginée et le comportement réel dans des situations vécues s'explique largement par une réaction normative. Comme les questions sur l'opinion l'ont mis en lumière, la plupart des interrogés (et surtout les non-victimes) jugent la violence domestique d'abord sur le plan normatif (ou le consensus social est écrasant) et non pas tellement sur une pondération pragmatique des différentes solutions ouvertes suite à une telle expérience. Le monde politique a largement suivi (ou peut-être même initié) ce mouvement en érigeant la violence domestique au rang de délit poursuivi d'office. Nos résultats, notamment la grande importance des atteintes psychologiques et économiques, ainsi que les avis bien plus nuancés des victimes montrent cependant que la focalisation unilatérale sur la répression pénale vise une perspective trop étroite. Une extension à d'autres formes d'intervention, plus adaptées aux besoins des personnes concernées, serait dès lors de mise. On ne peut que saluer l'action des autorités genevoises qui semblent vouloir faire évoluer le débat et la pratique vers des horizons plus prometteurs.

#### BIBLIOGRAPHIE

KILLIAS, M., SIMONIN, M. et DE PUY, J. *Violence experienced by women in Switzerland over their lifespan. Results of the International Violence against Women Survey (IVAWS)*. Bern: Stämpfli, 2005.

KILLIAS, M., STAUBLI, S., BIBERSTEIN, L. et BÄNZIGER, M. *Häusliche Gewalt in der Schweiz. Analysen im Rahmen der schweizerischen Opferbefragung 2011*. Zürich: Kriminologisches Institut, Universität Zürich, 2012.

## 5. DISCUSSION GÉNÉRALE - POINT DE VUE DU DÉLÉGUÉ AUX VIOLENCES DOMESTIQUES

Pour la 1<sup>re</sup> fois, le canton de Genève a une image relativement fidèle de sa situation en matière de violences domestiques et il est à même d'en apprécier l'évolution.

Il se confirme que les femmes – et les filles – sont plus souvent victimes de violences domestiques que les hommes – et les garçons. Sur la durée totale de la vie, 38,2% de femmes et 25,0% d'hommes disent en avoir été victimes.

Contre toute attente, l'étude met en évidence que la violence intrafamiliale est la forme de violences domestiques la plus répandue à Genève et que celle-ci ne s'arrête pas à l'âge de 18 ans. Il existerait même un continuum de violences subies le long de l'existence. La violence domestique, toutes formes confondues, augmenterait légèrement pour les femmes après l'âge de 18 ans (29,1%), la violence conjugale devenant prédominante, alors que les hommes en subiraient moins une fois adultes (15,3%). Ce constat interpelle au vu des résultats obtenus par l'Observatoire genevois des violences domestiques et par l'Office fédéral de la statistique, qui rapportent davantage de violences conjugales. Il est possible que certaines victimes de violences intrafamiliales ne fassent pas appel aux institutions publiques lorsque l'auteur des violences est leur fils, leur fille ou un parent : par crainte de voir les liens familiaux se rompre, en banalisant ces violences ou en les excusant. On ne peut pas écarter également la possibilité que les résidents genevois perçoivent le «réseau violences domestiques» comme répondant davantage à des problèmes de violences conjugales. Afin de répondre à ce résultat surprenant, il semble nécessaire que soient menées des actions cohérentes, coordonnées et visibles contre les violences intrafamiliales subies et exercées. Elles pourraient porter, dans un premier temps, sur la parentalité et les personnes de plus de 65 ans.

On constate également que les personnes interrogées parlent davantage des violences subies à des personnes de confiance de leur entourage plutôt qu'à des professionnels. Lorsqu'elles demandent une aide extérieure, elles se tournent vers des professionnels qui exercent en libéral, de préférence des «psys», alors qu'on aurait pu s'attendre à ce qu'elles entrent en contact avec des institutions publiques et privées, par exemple la Police ou le Centre LAVI. Ces nouveaux résultats questionnent sur la structuration actuelle du «réseau violences domestiques», ainsi que la composition de la Commission consultative sur les violences domestiques (CCVD), où l'on ne retrouve que des institutions publiques et privées. Dès le renouvellement de la CCVD, prévu en juin 2014, il sera proposé à l'autorité politique d'y intégrer, entre autres, certaines associations professionnelles représentatives de

ces professions exercées en libéral, par exemple l'Association des Médecins du canton de Genève, le but étant de favoriser le rapprochement et la complémentarité entre le secteur public et le secteur privé. Cette proposition rejoint la volonté du canton de Genève de pouvoir compter sur des réponses coordonnées, nuancées et graduelles selon l'intensité des violences.

A la demande du Bureau des violences domestiques, certaines questions de l'étude cantonale ont porté sur les campagnes d'information et de sensibilisation initiées ces dernières années et qui font, entre autres, la promotion de la ligne téléphonique « Stop violences à la maison 0840 110 110 ». Les buts étaient de compléter, voire comparer, les évaluations très positives réalisées par l'institut de recherches économiques et sociales M.I.S Trend en 2010 et en 2012<sup>9</sup> et de mesurer si la fréquentation de cette ligne téléphonique avait encore une marge de progression. Les résultats montrent que «ces campagnes sont plus saillantes pour les personnes concernées, à savoir les victimes, les femmes et les personnes en âge actif», ce qui concorde avec le but de ces campagnes et avec les résultats des deux précédentes études. Par contre, le taux de personnes qui disent n'en avoir jamais entendu parler est supérieur à celui attendu, en particulier celui des femmes et des hommes victimes (43,0% et presque 61,6%). Un constat qui est encore plus répandu chez les hommes et les femmes de plus de 65 ans (25,7% et 30,2%). L'étude fait également un constat mitigé à propos de la visibilité de la ligne téléphonique « Stop violence à la maison », alors que sa fréquentation a doublé en 2012. L'écart constaté entre les résultats obtenus par différents évaluateurs pourraient s'expliquer par l'utilisation de méthodologies différentes. Ces résultats doivent aussi nous faire réfléchir sur la pertinence de mener soit des campagnes «tout public», soit des campagnes ciblées sur une population ou un type de violence. Il est probable qu'un concept alliant ces deux formes de campagne serait le plus pertinent, ce que le Bureau des violences domestiques pourrait favoriser.

Pour terminer, il serait envisageable de reconduire cette étude cantonale de victimisation en 2018, soit cinq ans après la première étude. C'est grâce à ce nouvel apport qu'il sera possible d'observer et d'évaluer l'évolution de cette thématique sur une période donnée. Ainsi se mettrait en place une approche longitudinale.

David Bourgoz  
Délégué aux violences domestiques

<sup>9</sup> <http://www.ge.ch/violences-domestiques/campagnes-de-prevention/welcome.asp>.

# GLOSSAIRE

<b>Age</b>	<p>Age de la personne.</p> <p>Dans les analyses, sont qualifiées de mineurs les personnes de moins de 18 ans lors de l'année analysée.</p>
<b>Auteur</b>	<p>Personne prise en charge en tant qu'auteur, présumé ou reconnu comme tel par une institution.</p>
<b>Inconnu</b>	<p>Terme utilisé pour regrouper les cas pour lesquels une variable donnée n'est pas renseignée.</p>
<b>Lien familial entre l'auteur et la victime</b>	<p>Lien de « parenté » entre les deux protagonistes. La typologie est identique à celle utilisée par la Police pour la statistique fédérale de la criminalité :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- conjoint/partenaire</li><li>- ex-conjoint/ex-partenaire</li><li>- parent, partenaire, famille d'accueil/enfant</li><li>- autres liens familiaux</li></ul> <p>La notion de partenaire inclut les couples très jeunes et les couples de même sexe.</p> <p>La notion de conjoint/partenaire est indépendante du fait que les personnes vivent ensemble.</p> <p>La notion de couple rompu est indépendante du temps écoulé depuis la rupture.</p> <p>La catégorie «parent, partenaire, famille d'accueil/enfant» s'entend dans les deux sens, soit une violence de parent sur enfant ou l'inverse. Les enfants peuvent être mineurs ou majeurs.</p> <p>La catégorie «autres liens familiaux» comprend de nombreux liens parmi lesquels : frère, sœur, oncle, tante, grand-père, grand-mère.</p>
<b>Passages</b>	<p>La notion de passage signifie le recensement d'une personne dans le fichier d'une même institution, qu'elle y figure à une ou plusieurs reprises.</p>
<b>Prise en charge</b>	<p>La notion de prise en charge se rapporte à ce qui a été entrepris par l'institution envers la personne recensée. Il peut donc y avoir plusieurs prises en charge au sein d'une même institution.</p> <p><i>Exemple 1 :</i> la Police intervient au domicile de Monsieur D. le 1<sup>er</sup> mars 2011 pour un fait de violence domestique ; elle intervient une nouvelle fois auprès de Monsieur D. pour un fait similaire le 1<sup>er</sup> novembre 2011.</p> <p>→ Pour l'analyse statistique, cela représentera 2 prises en charges et un passage pour Monsieur D. au sein de la Police pour l'année 2011.</p> <p><i>Exemple 2 :</i> Madame B. est hébergée le 5 janvier 2011 dans le foyer Arabelle. Elle sort du foyer le 7 juillet 2011. Pendant son séjour, elle a recours à l'aide du centre LAVI.</p> <p>→ Pour l'analyse statistique, cela représentera 1 prise en charge et un passage pour Madame B. au sein du foyer Arabelle, en 2011, ainsi qu'un passage et une prise en charge pour Madame B au centre LAVI, soit un total de 2 passages et 2 prises en charge.</p>
<b>Provenance institutionnelle</b>	<p>Institution au sein de laquelle la personne est prise en charge.</p>
<b>Rôle</b>	<p>Rôle attribué à une personne prise en charge par une institution. Les valeurs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Victime</li><li>- Victime indirecte</li><li>- Auteur</li></ul> <p>Les rôles sont attribués par les institutions, ce qui peut donner lieu à des attributions différentes à une même personne dans une même situation. Par exemple, une institution considère une personne comme « auteur » et une autre la qualifie d'« auteur » et de « victime directe ».</p>

<b>Sexe</b>	Sexe de la personne.
<b>Type de prise en charge</b>	<p>Les prises en charges des protagonistes de la violence effectuées par les différents acteurs du réseau se déclinent en plusieurs types :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- psychosociale et éducative</li> <li>- psychothérapeutique volontaire</li> <li>- psychothérapeutique contrainte par la justice</li> <li>- hébergement, laquelle inclus une prestation psychosociale</li> <li>- dénonciation</li> <li>- traitement de plainte</li> </ul> <p>Une personne peut bénéficier d'un ou plusieurs types de prise en charge au sein de la même institution ou d'institutions différentes.</p>
<b>Type de violence</b>	<p>La loi genevoise sur les violences domestiques (F 1 30) définit les types de violences domestiques. «Par «violences domestiques», la loi désigne une situation dans laquelle une personne exerce des <i>violences physiques, psychiques, sexuelles ou économiques</i> sur une autre personne».</p> <p>A ces quatre modalités a été ajoutée la valeur «Autres» qui regroupe la privation de liberté, les bris d'objets et la négligence.</p>
<b>Victime</b>	Personne prise en charge et reconnue comme victime par une institution.
<b>Victime directe</b>	Personne contre laquelle s'exerce la violence.
<b>Victime indirecte</b>	Outre les enfants vivant dans une famille au sein de laquelle une violence conjugale s'exerce, cette qualification est attribuée à toute personne prise en charge suite à des violences exercées entre les membres de sa famille sans qu'elle soit directement touchée.

# ANNEXE 1

---

## LIMITES : PARTICULARITÉS INHÉRENTES AU MÉTIER DE CHAQUE INSTITUTION

---

### Moment de la violence

Le moment de la violence n'est pas toujours corrélé avec celui de la prise en charge: les personnes attendent parfois longtemps avant de franchir le pas de la porte d'une institution. Certaines institutions prennent également en charge des personnes pour lesquelles la violence remonte à l'enfance. Dans tous les cas, ces prises en charge répondent à une souffrance encore actuelle.

### Prise en charge « Hébergement »

Les institutions offrant un hébergement aux personnes victimes ou auteurs de violence accompagnent toujours les personnes au niveau psychosocial.

### Prises en charge « Dénonciation » et « Traitement de plainte »

La prise en charge « Traitement de plainte » est prévue pour indiquer les cas où la personne victime a porté plainte, que la poursuite d'office s'applique ou non au délit. La prise en charge « Poursuite d'office » est prévue pour indiquer les cas où, en l'absence de plainte de la victime, la poursuite d'office s'applique. Pour les données 2012, les institutions concernées, à savoir la police et le pouvoir judiciaire, n'ont pas été en mesure de distinguer les 2 cas. Ainsi, le pouvoir judiciaire fournit uniquement des prises en charge de type « Traitement de plainte » quel que soit le cas, tandis que la police ne fournit que des prises en charge de type « Dénonciation ».

### Enfants hébergés et enfants témoins de violence

Les foyers pour adultes accueillent souvent les enfants des personnes hébergées. Le choix a été fait cependant de ne pas reprendre ceux-ci au niveau de l'observatoire, bien qu'ils soient considérés comme victimes indirectes de la violence subie par leur parent. Deux raisons justifient ce choix: d'une part le fait que les enfants ne soient pas toujours répertoriés dans les systèmes informatiques avec des coordonnées identifiantes, d'autre part la crainte au niveau éthique de systématiser un tel enregistrement. Il en va de même des enfants des personnes adultes prises en charge au sein d'autres institutions.

Une information « enfants mineurs dans la famille » est présente dans le fichier des données, dont le but est de permettre une estimation du nombre d'enfants vivant dans un foyer dans lequel s'exerce de la violence. Les enfants victimes directes de violence et pris en charge pour celle-ci entrent dans l'observatoire par le biais des institutions concernées.

### Mission de l'institution

Alors que certaines institutions sont spécialisées dans le domaine de la violence domestique, ce thème ne représente pour d'autres qu'une proportion minoritaire des personnes reçues.

### Type de violence

Alors que certains professionnels indiquent un type de violence selon la typologie issue de la loi sur les violences domestiques F1 30<sup>1</sup> (physique, psychologique, sexuelle ou économique), d'autres raisonnent en termes d'infraction, exprimant cette dernière en numéros d'articles du code pénal. Dans ce cas, une conversion est effectuée lors de l'extraction.

---

<sup>1</sup> [http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsg\\_f1\\_30.html](http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsg_f1_30.html).



COLLECTION : **ANALYSES**

SÉRIE : **ÉTUDES ET DOCUMENTS**

**NUMÉROS PARUS**

- 1999 27 Projections démographiques pour le canton de Genève.  
*Population résidante de 1999 à 2025*
- 2000 28 L'Année sociale en chiffres - Genève. *Edition 1999*
- 2001 29 La santé en chiffres  
*Recueil de statistiques socio-sanitaires pour le canton de Genève. Edition 2001*
- 2002 30 Indicateur avancé LEA-PICTET de l'économie genevoise. Guide méthodologique  
31 L'Année sociale en chiffres - Genève. *Edition 2001*  
32 Indice genevois des prix à la consommation (mai 2000 = 100).  
*Principales caractéristiques*
- 2003 33 Le niveau des loyers à Genève  
*Statistique des loyers de mai 2003*
- 2004 34 L'Année sociale en chiffres - Genève. *Edition 2003*  
35 Le niveau des loyers à Genève  
*Statistique des loyers de mai 2004*
- 2005 36 Le nouvel indice genevois des prix de la construction  
37 Portrait statistique des étrangers vivant à Genève  
*Résultats du recensement fédéral de la population et autres sources*  
38 Le niveau des loyers à Genève  
*Statistique des loyers de mai 2005*  
39 Demande de logements : définitions et mesures statistiques
- 2006 40 Le découpage du canton de Genève en sous-secteurs statistiques.  
*Révision 2005*  
41 Personnes âgées dans le canton de Genève  
*Prise en charge et prestations sociales. Edition 2003*  
42 Indice genevois des prix à la consommation (décembre 2005=100).  
*Principales caractéristiques méthodologie*  
43 Le niveau des loyers à Genève  
*Statistique des loyers de mai 2006*
- 2007 44 Personnes âgées dans le canton de Genève  
*Prise en charge et prestations sociales. Edition 2004*  
45 La santé en chiffres  
*Recueil de statistiques socio-sanitaires pour le canton de Genève. Edition 2007*  
46 Indicateur avancé LEA-PICTET-OCSTAT de l'économie genevoise. Guide méthodologique de  
la révision 2007
- 2009 47 Indicateurs du développement durable pour le canton de Genève  
48 Indicateur avancé de l'emploi pour le canton de Genève (IAE)  
*Principales caractéristiques*  
49 Le domaine international à Genève  
*Résultats de l'enquête annuelle auprès des Organisations internationales et autres sources*
- 2010 50 Estimation du PIB du canton de Genève  
51 1970 - 2009 : 40 ans d'observation conjoncturelle à Genève
- 2012 52 Système statistique du parc immobilier et statistique de la construction  
53 La violence domestique en chiffres, année 2011
- 2013 54 La violence domestique en chiffres, année 2012

# PUBLICATIONS DE L'OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE

## COLLECTION DONNÉES GÉNÉRALES

### Annuaire statistique

Recueil détaillé des principales statistiques annuelles concernant le canton de Genève dans son ensemble, ainsi que les communes. L'annuaire couvre les 21 domaines de la statistique publique cantonale. Ouvrage de référence paraissant en novembre. Il est disponible également sur CD-ROM.

### Mémento statistique

Synthèse de données essentielles sur le canton et les communes. Brochure annuelle gratuite, paraissant en juin, éditée avec le soutien de la Banque cantonale de Genève (BCGE).

### Bulletin statistique mensuel

Bulletin mensuel de 16 pages (diffusé uniquement sur Internet), édité en collaboration avec la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG). Choix des principales statistiques disponibles à une fréquence infra-annuelle.

## COLLECTION ANALYSES

### Coup d'œil

Quatre pages d'informations synthétiques et rapides destinées au grand public; éclairage statistique sur des questions d'intérêt général.

### Communications statistiques

Série consacrée à la diffusion, vers un large public, de résultats statistiques marquants, l'accent étant mis sur le commentaire.

### Etudes et documents

Série consacrée à la présentation des divers types d'études réalisées par l'OCSTAT : analyses périodiques ou ponctuelles, documents de référence, méthodologie.

### Reflets conjoncturels

Cahier trimestriel, complété d'un supplément annuel, présentant une analyse commentée de la conjoncture économique pour le canton de Genève.

## INFORMATIONS STATISTIQUES

Résultats de statistiques ou d'enquêtes, mis en perspective par un commentaire concis, des graphiques et des tableaux de synthèse. Collection diffusée uniquement sur Internet.

## HORS COLLECTION

### Chiffres clefs de l'espace lémanique

Publication trimestrielle du Conseil du Léman.

### Observatoire statistique transfrontalier

Synthèse annuelle et fiches thématiques.

## COMMUNIQUÉS DE PRESSE

L'OCSTAT diffuse annuellement plus d'une quarantaine de communiqués de presse (diffusion de résultats, annonce de publications), téléchargeables à l'adresse suivante :

<http://www.ge.ch/statistique/publications/compresse/welcome.asp>

## SITE INTERNET

Ces publications sont disponibles sur le site Internet de l'OCSTAT : <http://www.ge.ch/statistique>